

AMIS DES VOSGES WITTENHEIM



Refuge du Hilsen - alt. 1045m (Linthal)
Site : <http://www.amisdesvosgeswittenheim.fr>

conditions tarifaires

- le fait de déjeuner, dîner et/ou dormir sur place sera facturé au tarif indiqué, quelle que soit l'heure de départ.
- Sont redevable du droit de passage les randonneurs qui utilisent les infrastructures du refuge sans pour autant y séjourner. Les repas tirés du sac sont acceptés sans conditions dans la limite des places disponibles.
- L'autorisation de douche est soumise au service de garde. En cas de pénurie d'eau les douches sont condamnées
- La taxe de séjour est incluse dans les montants indiqués et répartie à part égale nuitée / journée.
- La somme reversée à la COMCOM de Guebwiller est de 5,5%

condition d'hébergements – règles de conduite

préambule

- Le chalet du Hilsen est avant tout un refuge. Un refuge qui est toujours gardé, ce qui implique que le gardien est toujours présent.
- La bonne ambiance et la franche camaraderie qui font notre réputation, et qui vous font choisir notre chalet plutôt qu'un autre, ne doivent pas faire oublier notre vocation première qui est d'accueillir les randonneurs.
- Une réservation de séjour ne vous donne en aucun cas l'exclusivité du refuge.
- Dans le cadre d'une privatisation, en fonction des conditions météorologiques, le refuge étant dédié à accueillir les randonneurs, ceux-ci peuvent se voir autoriser à passer la nuit, bien sûr dans la limite des places disponibles, le tout sous l'autorité du garde refuge.

soucieux d'offrir un maximum de satisfaction à tous nos visiteurs, nous demandons instamment les intéressés de se conformer aux règles de conduite ci-dessous :

- Toutes les consignes de sécurité doivent être scrupuleusement respectées.
- Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du chalet (détecteur de fumée)
- Dans tous les cas, un responsable de l'association assure le service de garde et à droit d'autorité.
- Il est demandé à chacun d'apporter des draps de lit ou des sacs de couchage. Les couvertures sont à votre disposition. Le dortoir ne dispose pas de moyen de chauffage.
- Les repas peuvent être préparés au chalet. Nous disposons de toute la vaisselle nécessaire. Cette dernière sera lavée et rangée par les utilisateurs.
- Il est nécessaire d'emmener nourriture et boisson, rien ne peut être acheté au chalet.
- Le silence au chalet est exigé de 23 heures à 8 heures du matin.

- Pour 10 heures, le dortoir doit être rangé et les couvertures pliées. Le nettoyage du dortoir incombe aux utilisateurs.
- Dans les dortoirs, il est interdit de fumer et de manger. L'accès y est interdit autrement qu'en chaussons, les sacs et effets personnels ne peuvent pas y être stockés. Des râteliers sont à votre disposition au rez-de-chaussée.
- Chaque personne devra figurer nominativement dans le livre d'accueil.
- En cas de dégâts causés aux biens de l'association, celle-ci est en droit d'exiger réparation.
- Les animaux domestiques ne sont pas admis.
- Tout usagé en état d'ébriété ou gênant les autres convives par ses actes et faits pourra être expulsé.
- L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols d'objets personnels ou en cas d'accident provoquant des dégâts matériels ou corporels.
- Il est également proscrit d'utiliser l'enceinte du refuge pour y exercer un commerce sous quelque forme que se soit.
- L'utilisation de systèmes de sonorisation est proscrits à l'extérieur.
- Il incombe aux utilisateurs de nettoyer, avant leur départ, le matériel et les locaux qu'ils ont utilisés.
- Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le garde refuge qui se tient à votre disposition.
- L'horaire normal d'ouverture du chalet est du samedi 16 heures au dimanche 16 heures. Ces horaires peuvent être modulés en accord avec le service de garde.

ces quelques règles ne doivent pas être contraignantes, elles permettent simplement de vivre en communauté et d'assurer à notre chalet une pérennité et une constance dans les prestations, dont nous sommes sûr que vous en apprécierez les services lors de votre séjour.

- Nous vous invitons à communiquer ces informations à l'ensemble de vos convives.
- Ce document est affiché dans l'entrée du refuge. Si vous êtes satisfait de votre séjour dites le nous.
- Un cahier de remarques est à votre disposition pour y consigner vos observations.
- Bien sûr si vous êtes déçu dites le aussi.

Le comité

Mise à jour du 13/05/2024